**En Italie, la guerre des noisettes a éclaté**

Source : Reportage France TV, 27 novembre 2020.

<https://blog.francetvinfo.fr/bureau-rome/2020/11/27/en-italie-la-guerre-de-noisette-a-eclate.html>

**Exploitation pédagogique**

1. Pourquoi le groupe italien Ferrero a-t-il décidé de relocaliser sa production de noisettes en Italie ?
2. Quelles sont les conséquences de cette décision sur l’activité des agriculteurs toscans ?
3. Quelles sont les conditions de l’accord noué entre le groupe Ferrero et les agriculteurs ?
4. À quelles contraintes les agriculteurs sont-ils soumis pour remplir les critères de qualité imposés par le groupe Ferrero ?
5. Quels sont les risques liés à l’utilisation de traitements chimiques et de pesticides dans le cadre de la production de noisettes ?
6. Quelles sont les conséquences de la relocalisation des activités de Ferrero sur les agriculteurs de la filière biologique ? Quels sont les risques à terme pour ces exploitants ?

**Corrigé**

1. Cette décision résulte du fait que les Nations Unies ont condamné le recours au travail d’enfants, employés par des sous-traitants de Ferrero en Turquie, pour la production de noisettes. Le groupe Ferrero a dû payer une amende de 4 millions d’euros et a depuis décidé de réimplanter une partie de sa production en Italie.
2. Les agriculteurs toscans vont pouvoir développer leurs activités en plantant environ 500 hectares de noisetiers. On peut supposer que cette relocalisation sera favorable à l’emploi et à la croissance dans la région.
3. Les agriculteurs seront contraints de vendre leur production uniquement au groupe Ferrero et à un prix fixe (2,5 euros par kilos, quelle que soit la qualité).
4. Pour obtenir des noisettes correspondant aux standards de qualité de Ferrero, les agriculteurs doivent s’assurer que celles-ci ne sont pas attaquées par des insectes. Cela implique alors l’utilisation de traitements chimiques et de pesticides.
5. Les traitements chimiques et les pesticides peuvent avoir des effets indésirables sur l’environnement et la santé humaine. Ces effets correspondent à des externalités négatives dans la mesure où l’activité humaine de production a des conséquences négatives sur l’environnement sans qu’il n’y ait de contrepartie monétaire permettant de les compenser.
6. Les agriculteurs de la filière biologique ne sont pas en mesure de supporter un prix de vente de 2,50 euros. Comme ils n’utilisent pas de traitements chimiques et de pesticides, leur coût de production est plus élevé que les autres agriculteurs, car ils sont parfois amenés à perdre des récoltes suite à l’attaque d’insectes. À terme, ces agriculteurs risquent de faire faillite.